

# LA BRIGADE, UN MODÈLE INTERNATIONAL

**LES BRIGADES  
DE LA GUARDIA CIVIL**



© Guardia Civil

Personnel féminin de la Guardia Civil en grande tenue

# La Guardia Civil,

## la proximité avant tout

**L**a Brigade de la Garde civile constitue, sans aucun doute, l'élément caractéristique du déploiement de l'Institution. En effet, elle représente l'échelon le plus proche du citoyen, chargé d'accomplir la mission générale confiée au Corps consistant à veiller au respect des droits et libertés du peuple espagnol et à garantir la sécurité publique de la population résidant dans la délimitation territoriale sous sa responsabilité.

La Garde civile a été créée par Décret royal le 13 mai 1844, il y a 176 ans, à une époque de grande instabilité politique et sociale en Espagne. Son but clair, à l'époque, était la défense de la loi et de l'ordre social tout en conservant une structure et un esprit militaire.

La nomination du Maréchal de camp M. Francisco Javier Girón y Ezpeleta, II Duc d'Ahumada, comme fondateur de la Garde civile, a certainement été un facteur décisif pour la consolidation du Corps qui, au fil des années, a su gagner l'estime et la confiance de la population pour devenir ainsi un élément déterminant de stabilisation et de réaffirmation de la présence et de l'autorité de l'État.

Le Duc d'Ahumada a eu la capacité de visualiser ce que l'on attendait de la Garde

**CARLOS CARLO-TELLER**

Lieutenant-colonel,  
État-major de la  
Direction adjointe  
opérationnelle de la  
Garde civile (Madrid)

civile. Il connaissait bien les défis que le nouveau Corps devait affronter et, à cet effet, il a conçu une organisation territo-

riale, une structure et un esprit qui devaient aider l'Institution à répondre, avec succès, aux enjeux de l'époque ainsi qu'aux enjeux à venir.



Le livret de la Guardia civil en 1855

Le Corps devait se consacrer à la protection des personnes et des propriétés dans les agglomérations et en dehors de celles-ci, veiller au maintien de l'ordre public et aider l'autorité dans la mission de veiller au respect et à l'exécution des lois.

Quant aux défis que la Garde civile devait affronter à l'époque de sa fondation et au cours des années qui ont immédiatement suivi sa création, nous pouvons citer notamment le banditisme, phénomène réduit (a minima), grâce à l'action décisive -et très souvent héroïque- des gardes civils de l'époque, qui garantissait la sécurité des campagnes espagnoles et des voies de communication terrestres, essentielles pour le développement économique et social de la nation.

L'organisation territoriale de la Garde civile et la haute qualité de son recrutement ont été des facteurs déterminants dans le processus de mise en place et de consolidation de la Garde civile en tant que Corps de sécurité.

L'organisation de base du Corps a été structurée à plusieurs niveaux, comprenant une Inspection générale à Madrid, depuis laquelle l'Institution était dirigée et puis, au-dessous, des Légions, des Groupements, des Compagnies, des Lignes et des Brigades. Ces dernières sont les unités les plus élémentaires à travers lesquelles l'exécution des services était organisée.

Le Duc d'Ahumada a conçu une structure territoriale capable de garantir la présence



Le commandant de brigade contribue à rapprocher la Garde civile des citoyens



Un dispositif de contrôle routier nocturne

effective de la Garde civile sur l'ensemble du territoire national, qui permettait à chaque petite localité d'Espagne d'être rattachée à une Brigade de la Garde civile, tout en respectant l'efficacité et la capacité d'intervention de la Brigade pour accomplir les missions que les Unités supérieures pouvaient lui confier.

À cette fin, la "Maison-Caserne" a été créée. Une caserne qui rassemblait les dépendances officielles du Corps et les logements des gardes civils et de leurs familles. Ce concept organisationnel, qui bouleversait les schémas classiques de la cohabitation militaire, est devenu un élément essentiel pour l'Institution. Elle permettait

de disposer, en permanence, d'une petite réserve capable d'agir immédiatement pour faire face aux incidences éventuelles. Ce concept encourageait la cohabitation au quotidien, un aspect fondamental pour une cohésion solide de l'Institution.

Une fois les Brigades créées, le fondateur du Corps a tout de suite prévu l'importance que le chef de la Brigade – dénommé par lui "Commandant de la Brigade" – devrait revêtir pour garantir le bon fonctionnement de celle-ci. Le Duc d'Ahumada a consacré à cette figure 32 articles spécifiques, sous une section dénommée "les chefs de Brigade" dans le "Livret du Garde civil", véritable code moral contenant les normes



Un contrôle de pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle

et les valeurs que les premiers gardes civils devaient respecter et qui, depuis la création du Corps, ont inspiré le comportement de tous ceux qui ont intégré l'Institution jusqu'à présent.

Ces articles traitaient tous les aspects spécifiques du service ainsi que d'autres questions, telles que la discipline et la formation des membres du Corps, les tâches liées à la représentation des membres du Corps auprès des citoyens et auprès de leurs autorités.

Ainsi, la figure du Commandant de Brigade a aussi contribué énormément à l'intégration de la Garde civile dans la vie quotidienne des localités, ce qui a permis une

proximité nouvelle pour l'époque, novatrice par rapport aux autres Corps. Cette figure perdue encore aujourd'hui, elle est devenue une référence dans sa délimitation territoriale pour tout type d'autorité ainsi que pour les autres membres du Corps.

À l'heure actuelle, le Commandant de Brigade joue toujours un rôle fondamental en ce qui concerne la proximité et l'image de la Garde civile dans sa délimitation territoriale. Outre le rôle important qu'il joue dans l'organisation et dans le fonctionnement de son unité, il représente toujours le Corps auprès des pouvoirs publics et auprès des citoyens. De même, il est responsable de la diffusion des plans tels que le plan d'assistance au tourisme, le plan pour l'améliora-

tion de la sécurité du commerce ou le plan directeur de sécurité scolaire.

Le Commandant de Brigade contribue à rapprocher la Garde civile des citoyens, réalise une tâche de prévention et fournit, en même temps, une information de base importante pour d'autres unités de la Garde civile, notamment, celles consacrées à l'enquête.

Le modèle d'organisation territoriale décrit, qui n'a subi aucune modification au cours des 176 années d'histoire, a permis la configuration de la Garde civile comme un véritable corps de police de proximité car ses membres et leurs familles réussissent à s'intégrer dans les localités où ils sont affectés, ainsi que comme un « élément de cohésion de l'État », capable de garantir la sécurité et le respect des lois sur l'ensemble du territoire national.

Cependant, le pays a vu surgir, au cours des dernières décennies, de nouveaux phénomènes qui ont altéré la réalité existante et ont mis en évidence le besoin de modifier le déploiement territorial du Corps pour devenir un modèle capable de répondre aux nouveaux besoins.

À titre d'exemple, nous pouvons citer les changements éprouvés par la société espagnole tels que l'exode rural et le développement du tourisme. Ces deux phénomènes ont favorisé la croissance de petites localités dans la périphérie de

grandes villes et sur le littoral, mais aussi le dépeuplement des régions principalement agricoles de l'intérieur du pays.

Ces changements ont obligé la Garde civile à adapter son déploiement territorial traditionnel, afin de pouvoir exercer ses fonctions dans les grandes villes ainsi que dans les petites agglomérations urbaines, tout en préservant son essence.

Dans ce sens, en 1998 la Direction générale de la Garde civile a adopté une nouvelle réglementation établissant les critères de base sur l'organisation et la structure des Brigades. Ces critères sont toujours en vigueur.

Ainsi, la Brigade est toujours l'unité territoriale de base à travers laquelle la Garde civile fournit les services opérationnels visant à accomplir la mission constitutionnelle de veiller au respect des droits et libertés et de garantir la sécurité publique, tout en offrant l'accueil direct et la réponse immédiate aux besoins des citoyens.

La structure des Brigades est variable, mais ayant toujours une unité de commandement et une délimitation territoriale précise. Cette délimitation territoriale peut comprendre une ou plusieurs agglomérations.

En fonction du niveau de leur commandement, de leur organisation interne, des caractéristiques du territoire sous leur

responsabilité et du potentiel du service, les Brigades de la Garde civile sont classées en trois catégories : les Brigades principales, les Brigades ordinaires et les Brigades auxiliaires.

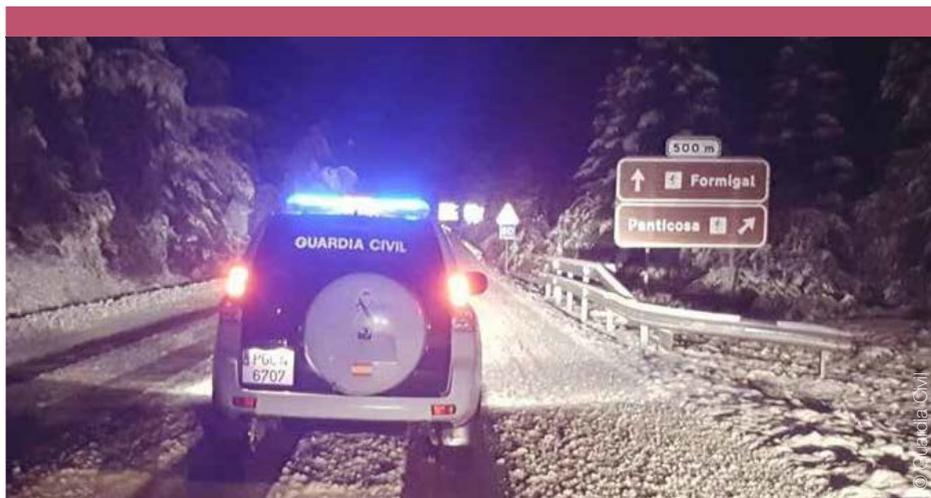
Les Brigades principales, commandées par un officier (en général, un Lieutenant), sont conçues pour donner une réponse unifiée et adéquate aux conflits typiques des localités ou des zones géographiques essentiellement urbaines, industrielles ou touristiques. Au niveau interne, les Brigades sont structurées en trois domaines bien distincts, à savoir : le domaine de la prévention de la criminalité, consistant à planifier et exécuter les services de patrouilles qui ont pour but d'éviter la commission d'infractions pénales et de réagir en cas d'incidences éventuelles ; le domaine d'accueil du citoyen, qui vise à accueillir directement et personnellement les citoyens qui se déplacent à la Brigade pour déposer une plainte ou pour réaliser d'autres démarches et, finalement, le domaine de l'enquête, dont l'objet est d'obtenir les renseignements nécessaires pour éclaircir les faits délictueux, identifier et arrêter les auteurs présumés de ces faits.

Les Brigades ordinaires, commandées par un sous-officier (adjudant-chef, adjudant, maréchal des logis-chef ou maréchal des logis), ont des caractéristiques différentes en fonction de facteurs tels que la population présente, le nombre d'infractions constatées, l'extension territoriale,

la présence d'infrastructures ou autres aspects d'intérêt pour la sécurité publique. Ces brigades ne sont pas structurées en domaines, par conséquent, tous les gardes civils qui y sont affectés accomplissent différentes missions liées à la prévention de la criminalité, à l'accueil du public et à l'élucidation des infractions.

Enfin, les Brigades auxiliaires, commandées généralement par un caporal ou un caporal-chef, font partie et dépendent organiquement et fonctionnellement d'une Brigade principale ou d'une Brigade ordinaire. Par conséquent, elles n'ont pas de délimitation propre et leur objectif principal consiste à faciliter l'accueil du public dans certaines petites localités, sans Brigade principale ou ordinaire, où la présence renforcée de la Garde civile est recommandée vu les caractéristiques particulières de ces localités, à savoir, une forte affluence de touristes à certains moments de l'année ou la célébration d'événements extraordinaires, entre autres.

Sur la base de ce qui précède, la dimension et la structure de ces Brigades ne suivent pas une référence unique ; au contraire, outre les facteurs de tout premier niveau tels que la population et le taux de criminalité, il a fallu considérer des circonstances spécifiques concourant dans des territoires de faible densité de population où la Garde civile exerce ses missions en matière de police administrative et de structuration territoriale de l'État.



Une intervention sur une route enneigée

La Garde civile dispose d'un déploiement de quelque 2 000 Brigades, responsables de la sécurité de 83,14 % des municipalités espagnoles, allant de petits villages de 5 habitants aux villes de plus de 95 000.

Ce déploiement territorial est complété par les différentes spécialités existantes dans la Garde civile, qui ont été progressivement créées afin de répondre à l'accomplissement de tâches dans des domaines d'activités spécifiques exigeant des connaissances ou des compétences particulières et qui découlent de la tâche à accomplir, de la complexité des techniques utilisées et de l'utilisation de nouveaux moyens (Police judiciaire, Service maritime, Service de montagne, Circulation routière, Service aérien, Service fiscal, Réserve et sécurité, Renseignements généraux, Neutralisation

d'explosifs et d'engins NRBQ, Maître de chien, etc.).

La structure opérationnelle de la Garde civile pourrait être qualifiée de duale ou binaire : elle comporte le déploiement territorial dans lequel s'insèrent les Brigades, ainsi que l'ensemble de spécialités fournissant une réponse aux nouvelles exigences de sécurité ou de missions très spécifiques.

Le processus d'évolution et d'adaptation continue de la Garde civile au changement a eu comme résultat la permanente mise à jour des études concernant les différents facteurs spécifiques dans chaque zone géographique de responsabilité -population permanente et de passage, activité industrielle, commerciale et touristique,

taux de criminalité, immigration, trafic commercial et de passagers dans les ports et les aéroports, etc.- dans le but d'harmoniser et d'adapter les ressources humaines existantes à la demande de services au sein des unités. En outre et de façon pratiquement quotidienne, les différentes unités adressent à leurs supérieurs des rapports et des propositions de réorganisation visant à adapter leur structure et leurs ressources existantes aux problématiques qu'elles doivent affronter.

La nécessité d'assurer un service permanent capable de faire face à de nouveaux défis en matière de sécurité résultant des changements sociaux, culturels, économiques et technologiques, liée aux améliorations du régime de service des gardes civils, a mené l'Institution à évoluer. En 2011, la décision a été prise de regrouper les Brigades ordinaires et, exceptionnellement quelques Brigades principales, en structures fonctionnelles, dénommées Noyaux opérationnels. Tout cela dans le but de pouvoir disposer d'un potentiel minimum de service capable de réagir aux incidences éventuelles, de prévenir la criminalité et de faciliter l'accueil du public 24 heures sur 24, les 365 jours de l'année.

De même, un nouveau concept a été récemment introduit pour la prestation du service : les Bureaux d'accueil du public, des installations appartenant à une Brigade principale ou à une Brigade ordinaire mais situées dans des installations différentes

de celles de leur Brigade. Lesdits Bureaux peuvent appartenir au Corps ou aux mairies. Ces Bureaux ont été conçus pour fournir le service d'accueil du public dans certaines localités ou dans certains quartiers revêtant un intérêt lié à leur situation géographique ou à leurs caractéristiques particulières démographiques, économiques ou sociales. Ainsi, l'ensemble des Brigades et des Bureaux d'accueil du public forment le réseau de Points d'accueil du public de la Garde civile.

Dans ce contexte, tout projet de modification ou d'évolution du déploiement des Brigades de la Garde civile doit être régi par la nécessité de garantir un service de qualité et proche des citoyens, fondé sur la confiance et permettant d'assurer la capacité de réponse 24 heures sur 24, tout en apportant une assistance spécialisée et fondée sur la certitude et sur la prévisibilité des lieux et des heures d'ouverture.

Il ne faut absolument pas négliger l'impact de la permanence de la Brigade de la Garde civile sur l'opinion subjective des citoyens quant à la sécurité publique. C'est la raison principale pour laquelle les études de redéploiement de la Garde civile entreprises à des moments historiques différents n'ont pas été favorablement accueillies par les citoyens. La suppression de Brigades a souvent provoqué des mouvements de forte contestation sociale dans les localités concernées.

La Brigade a été et est l'élément essentiel à travers lequel la Garde civile fournit le service public de sécurité. Elle présente une différence cruciale par rapport à d'autres Forces et Corps de Sécurité: la recherche d'une proximité accrue vis-à-vis des citoyens, au-delà des critères purement quantitatifs, tels que la population ou la criminalité, quant au déploiement de la Garde civile. Les grandes Brigades dans des zones principalement urbaines coexistent avec d'autres plus petites assurant la présence physique de l'Institution dans les lieux les plus reculés du territoire national.

Ce déploiement vaste et disséminé, caractéristique de la Garde civile, loin de constituer un obstacle à l'exercice de ses fonctions, constitue un élément déterminant dans l'efficacité du Corps, qui se voit renforcé par la reconnaissance que la société espagnole fait de son travail.

La Garde civile doit continuer à maintenir la Brigade comme élément essentiel de son déploiement territorial, tout en poursuivant son évolution et son adaptation aux besoins de la société qu'elle sert et aux circonstances spécifiques du milieu à protéger.



Le personnel de la Guardia Civil est également évalué sur son accueil y compris téléphonique